

## Maisons à ossature en bois du Canada

Bien que seulement environ 10 % des Chinois qui habitent en milieu urbain soient propriétaires de leur résidence, le gouvernement chinois incite maintenant les gens à acheter leur propre résidence. Selon les estimations, de 9 à 18 millions de nouvelles unités d'habitation sont mises en chantier chaque année. Bien qu'elles ne soient admises que depuis quelques années, les constructions à ossature en bois du Canada gagnent du terrain en Chine sur le marché naissant des maisons individuelles et des maisons de ville. Le nombre de nouvelles maisons à ossature en bois construites en Chine pourrait passer à 50 000 par année d'ici 2012, comparativement à 500 maisons en 2x4 construites en 2002. Le marché chinois offre donc d'extraordinaires débouchés pour les producteurs canadiens de bois de dimension, de panneaux à copeaux orientés et de contre-plaqué ainsi qu'aux autres fournisseurs de produits et de services en Chine.

Les autorités chinoises achèvent la révision de leurs codes du bâtiment. Le nouveau code d'inspection des bâtiments en bois-d'œuvre (GBJ 206) a été approuvé en août 2002, et le nouveau code de conception des bâtiments en bois d'œuvre (GBJ 5) devrait être prêt en 2003. Les codes du bâtiment précédents ne reconnaissaient pas la construction de maisons à ossature en bois du Canada, ni les produits, les règles de classification des bois d'œuvre et les méthodes de conception employés au Canada. Le gouvernement canadien et les représentants de l'industrie canadienne des produits du bois travaillent en étroite collaboration avec les représentants du ministère chinois de la Construction afin d'apporter des modifications aux codes qui traiteront de la construction à ossature en bois. En ayant la possibilité de collaborer à l'élaboration des codes chinois de la construction, le Canada a une occasion unique d'influencer l'évolution de l'industrie du bâtiment en Chine. Selon les estimations, les nouveaux codes du bâtiment pourraient faire tripler les exportations de bois d'œuvre résineux en 2003. Les exportations canadiennes de bois d'œuvre résineux en Chine ont augmenté en moyenne de 72 % par année pour atteindre 190 000 mètres cubes en 2001.

En 2002, le gouvernement canadien a engagé un montant d'au plus 35 millions de dollars pour favoriser l'exportation de produits du bois canadiens vers des pays comme la Chine, qui présentent d'importants débouchés pour le secteur des produits du bois. Dans le cadre de cette initiative, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et l'industrie collaboreront pour favoriser les exportations de produits du bois canadiens et faire

connaître le Canada comme un fournisseur fiable et privilégié de produits du bois de qualité. Cette initiative servira à plusieurs fins (formation des constructeurs, certification des habitations, promotion, etc.) et cela, de manière à tirer parti des modifications qui seront apportées aux codes chinois du bâtiment.

## Commerce frontalier

La Chine a adopté des mesures spéciales sur le commerce frontalier. En vertu de ces mesures, certaines marchandises, lorsqu'elles sont importées en petites quantités par des entreprises approuvées et qu'elles entrent au pays par des points d'entrée frontaliers désignés, sont admissibles à une réduction de moitié des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée. On craint que ces mesures préférentielles soient appliquées à des envois commerciaux de marchandises comme la pâte à papier, ce qui désavantagerait les exportateurs canadiens. Nous tentons d'obtenir des éclaircissements sur la portée et la mise en œuvre de ces mesures, et nous continuerons de nous entretenir avec les autorités chinoises afin de voir à ce que la Chine gère cette question dans le respect des règles de l'OMC.

## Papier journal

En vertu d'une décision préliminaire rendue le 10 juillet 1998, des droits antidumping de 59 à 79 % frappent le papier journal canadien importé en Chine. Ces droits expireront le 10 juillet 2003. Il est possible que la Chine lance un avis public avant l'expiration des droits afin de demander aux parties intéressées de présenter leur point de vue sur le renouvellement des droits antidumping.

## INVESTISSEMENT

En 2002, la Chine a été la principale destination de l'IED parmi les pays en développement. Les investissements canadiens directs en Chine ont sans cesse augmenté ces dernières années, passant de 419 millions de dollars en 1997 à 960 millions de dollars en 2001 (en 2001, l'investissement direct de la Chine au Canada s'élevait à 203 millions de dollars). Le montant moyen des nouveaux investissements augmente continuellement et le gros de ces investissements sont destinés non plus à de petites entreprises familiales, mais aux activités sophistiquées de multinationales. Le Canada continue d'accorder une priorité à la négociation avec la Chine d'un accord sur la protection des investissements étrangers. Des discussions sont en cours à cette fin.